



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°198 Mai-Juin 2014

EDITO

L'abstentionnisme record aux élections municipales et européennes est l'illustration de la perte de confiance des citoyens envers le monde politique. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il profite à l'extrême droite et aux forces réactionnaires qui jouent leur carte dans la récupération de la désespérance sociale, dans un contexte où les forces progressistes n'arrivent pas à convaincre sur des alternatives possibles. La montée des scores de l'extrême droite est d'autant plus dramatique qu'elle ne correspond plus seulement à un vote de contestation mais d'adhésion, comme l'indiquent plusieurs sondages à la sortie des bureaux de vote. Les acteurs des affaires politico-financières qui animent le devant de la scène médiatique, ainsi que le gouvernement portent une responsabilité dans cette crise politique. Celui-ci, désavoué par les urnes, poursuit sa ligne libérale, en développant sa politique d'austérité et de baisse des dépenses publiques, avec le désormais fameux pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'« économies », qui viennent s'ajouter aux 30 milliards de 2013 et 2014. De la même manière, le Traité transatlantique, négocié dans le plus grand secret, entre l'UE et les Etats-Unis, laissant entrevoir, entre autres, le non respect des droits fondamentaux du travail ou l'absence de sanction contre les abus, est symptomatique de la politique libérale menée à l'échelle européenne.

Sur le terrain social, le gouvernement qui prône pourtant la réhabilitation du dialogue, a du mal à entendre les revendications des salariés, des retraités, des jeunes, des sans emplois. Le mouvement social ne trouve pas d'écho favorable en réponse aux mobilisations, qu'il s'agisse de la grève des cheminots pour dénoncer l'ouverture à la concurrence et les risques de privatisation de la SNCF, de la mobilisation des intermittents du spectacle pour la défense de leur régime, de celle des retraités en faveur d'une augmentation du pouvoir d'achat et pour l'arrêt du gel des pensions, ou encore de la grève unitaire des fonctionnaires le 15 Mai sur la question des salaires. Les engagements pris suite à cette grève annoncent un allègement dégressif des cotisations retraites pour les bas salaires de la fonction publique. Cette annonce n'est à la hauteur ni des discours,

lorsqu'on sait que le dévouement et le sens du service public des 5 millions d'agents de la fonction publique est par ailleurs loué et applaudit par l'assemblée nationale, ni des enjeux, à savoir la demande d'abandon du gel du point d'indice à l'œuvre depuis 2010 et prévu au moins jusqu'en 2017.

Dans ce contexte de crise économique et sociale, reconstruire un projet de société collectif allant vers plus de justice sociale et fiscale, remportant l'adhésion de la population, autour de l'ensemble des forces progressistes et démocratiques, dont le syndicalisme fait partie, s'impose dans les débats.

Les récentes victoires obtenues par le SNEP et la FSU sur notre champ spécifique sont porteuses d'espoir. Le SNEP avec la profession, par sa représentativité, son travail quotidien au plus près du terrain et son choix de porter ses revendications à tous les niveaux, a obtenu des victoires historiques ces derniers mois. La parution du décret sur le sport scolaire, l'augmentation du budget de l'UNSS, les avancées sur le chantier métier (confirmation de la coordination EPS, reconnaissance de la fonction de coordinateur de district, pondération en REP+, indemnités pour l'enseignement en première et terminale), l'intégration de la notion de culture physique, sportive et artistique, dans les négociations avec le Conseil Supérieur des Programmes autour du socle commun, (dont nous continuons à contester la notion); sont autant de victoires à mettre à l'actif du SNEP avec la profession. Au niveau local, le SNEP a également obtenu des victoires notables, notamment dans la réinjection de postes dans le mouvement intra, permettant à un plus grand nombre de collègues d'obtenir une mutation.

C'est dans ce souci permanent de défense de l'intérêt général et d'amélioration du service public d'éducation, autour de propositions, avec l'ensemble des collègues, que le SNEP agit quotidiennement et abordera les élections professionnelles de Décembre 2014. D'ores et déjà, nous lançons un appel à toutes et tous pour conforter et renforcer la représentativité du SNEP et de la FSU en votant et en faisant voter pour les listes présentées par le SNEP et la FSU !

Lucile GRES

Sommaire

P1 **Edito**
P2 **Les grands chantiers**
P2 **Séjour retraités**

P3 **Sport scolaire: adresse au ministre**
P4 **Corpo: CAPA du 20 mai 2014**
P5&6 **Mouvement intra-académique**
P7&8 **Stagiaires / Tutorat & Concours**

LES GRANDS CHANTIERS en cours...

Nous terminons une année riche et animée en EPS, 3 grands dossiers ont été ouverts, pour non pas faire un bilan, mais plutôt un état des lieux de ces dossiers concernant le « métier au cœur », nous vous invitons à consulter le site internet du SNEP:

- **sport scolaire:** après 36 ans de lutte syndicale, le décret pérennisant le forfait 3H est enfin publié avec sa circulaire d'application. Quels changements cela induit? Quelles conséquences? Quelles avancées concrètes? Quelles questions en suspend?

<http://www.snepfsu.net/sportsco/index.php>

- **dossier métier:** le décret de 50, définissant les missions des enseignants, va être « toiletté », là encore, quelles sont les conclusions des débats? Quelles évolutions et quelles conséquences?

http://www.snepfsu.net/corpo/dossier_metier.php

- **dossier programme/socle:** les programmes, suite à la loi sur la refondation de l'école sont à nouveau en chantier, le socle commun va être redéfini, ces modifications vont toucher directement nos pratiques au quotidien, comment aborder ces questions? Quelles sont les propositions du SNEP? Quel bilan faire des actuels programmes?

<http://snepfsu.net/manifeste/programmes-reecriture/>

Sur ces 3 points (mais pas seulement!), il nous semble indispensable que les collègues dans leur ensemble, LA PROFESSION s'approprie(nt) les éléments de débat et y contribue. Le SNEP se veut l'écho des revendications professionnelles, et reste attaché à l'essor de la discipline. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous contacter, à débattre avec nous...

Séjour SNEP Toujours en Corrèze

Petit rappel: Un séjour (à l'attention des **retraités** du Snep) militant, culturel et bien sûr convivial a lieu en Corrèze du 26 septembre 2014 au 3 octobre 2014.

Au programme: marché de Brive la gaillarde, visite de la distillerie Denoix (Brive), visite du musée de la résistance Michelet (Brive), rando à Ayen et visite du village, visite des Jardins de Colette à Varetz, Tulle (le mur des pendus), Rando sur les sentiers de la résistance encadré par des collègues historiens de la SFR 19, la chorale militante des 35 coeurs, rando du Canal des Moines à Aubazine, visite de l'Abbaye Cistercienne d'Aubazine, Collonges la Rouge, Turenne, rando au lac du Causse... Sans compter une soirée militante Snep, une autre en présence des responsables de la FSU 19 et de la SFR 19, et enfin en présence de Jean Mouzat (MODEF)...et pour terminer une soirée festive.

L'hébergement est prévu au VVF d'Ayen.
Alors à vos agendas, il reste quelques places!
A très bientôt.

Sylvie DURTH

Visitez notre site académique:
<http://www.snepfsu-limoges.net/>



Avec la FSU,
pour le Service Public !



SPORT SCOLAIRE: ADRESSE au MINISTRE, Président de l'UNSS!

Adresse des enseignants d'EPS à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Président de l'UNSS

En rétablissant réglementairement le forfait de 3h dans le service de tous les enseignants d'EPS, en reconnaissant officiellement la fonction de coordonnateur de district, en rendant possible le retour des cadres de l'UNSS à l'Education Nationale, le décret du 7 mai 2014 et la note de service du 28 mai 2014 qui en précise les modalités d'application consacrent et pérennisent le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'Etat et du service public d'éducation.

Est reconnu par la loi et doit être respecté le droit, pour tous les élèves du second degré, de pouvoir pratiquer volontairement des activités physiques, sportives et artistiques dans le cadre des Associations Sportives scolaires et de l'UNSS, notamment pour toutes les filles et tous les garçons scolarisés dans les lycées et les lycées professionnels.

La mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire doit être confortée par des décisions concrètes, et notamment :

- la libération, dans les emplois du temps des élèves, du mercredi après-midi et de créneaux horaires suffisants à l'inter-classe de midi et/ou en fin d'après-midi et le maintien, dans chaque établissement, de tous les forfaits disponibles afin de permettre aux enseignants d'EPS qui y sont affectés de contribuer au fonctionnement et au dynamisme de l'AS.
- l'indemnisation de la fonction de coordonnatrice ou de coordonnateur de district UNSS (ou la décharge de service afférente) doit, partout, être maintenue et améliorée, au regard du rôle reconnu de ces collègues, véritables pierres angulaires du sport scolaire du second degré.
- le Ministère de l'Education Nationale doit prendre les mesures permettant le retour de tous les cadres de l'UNSS à l'EN et rétablir les postes supprimés en septembre 2011. Cela en confortant le rôle de directrice, de directeur et adjointe des services régionaux et départementaux de l'UNSS, avec une rémunération rehaussée, à la hauteur des responsabilités et des charges qu'ils assument.

Nous, soussigné-e-s, vous demandons, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et Président de l'UNSS, de répondre favorablement aux attentes ci-dessus exprimées.

Je signe l'adresse au Ministre, Président de l'UNSS:
<http://www.snepfsu.net/phpetitions/sportscolaire14/form.php3>

Mouvement UNSS: le poste de directeur des services départementaux de la Creuse étant vacant, 2 collègues ont pu postuler. Les affectations seront connues d'ici peu.

Suite à la possibilité ouverte par le décret du 10 mai 2014, les directrices et directeurs de service départemental de l'UNSS et les directrices et directeurs adjoints de service régional seront recrutés en tant que conseiller technique, soit de l'IA-DASEN, soit du recteur d'académie. Ils seront en position d'affectation à l'Education nationale, titulaires de leur poste au niveau du service concerné de l'Education Nationale. A compter du 01/09/2014, tous les enseignants d'EPS assurant la direction d'un service départemental ou adjoint d'un service départemental ou régional sont réintégrés à l'Education Nationale.

Pour la prochaine rentrée, les directrices et directeurs de service régional ainsi que les directrices et directeurs nationaux adjoints restent en position de détachement, le MEN considérant qu'en l'état de la réglementation, la gestion des finances de l'UNSS l'impose ce que conteste l'expert juridique, spécialiste du droit du sport, sollicité par le SNEP-FSU. Nous poursuivons nos interventions pour que soient levés les obstacles au retour de ces collègues au sein de l'Education Nationale.



Avec la FSU,
pour le Service Public !



CAPA du mardi 20 mai 2014

Congés formation: Cette année, dans la continuité de l'an passé, le recteur a décidé d'avoir une grille de lecture restrictive, c'est-à-dire à minima du décret concernant les congés formation (décret N°2007 1470 du 15/10/2007), en conséquence les moyens attribués seront donc cette année de : 134mois (125 l'an passé), quelques mois ont été « grattés » car les ANT (Agents Non Titulaires) ont été pris en compte dans la masse salariale qui sert de base au calcul. On est bien loin des + de 200 mois attribués les années auparavant.

La tendance en conséquence observée déjà l'an passé, se confirme et on s'oriente vers des satisfactions plutôt au titre de la 4^{ème} demande (auparavant les collègues pouvaient espérer obtenir leurs congés à la 3^{ème} demande).

Pour rappel : les demandes examinées en priorité sont celles réalisées pour la 3^{ème} fois (pas forcément successives, ni pour le même objet), puis le barème : 1pt par année d'ancienneté + 10 pts par demande à compter de la deuxième. Cette année le dernier ayant obtenu un congé avait **36pts** pour une 3^{ème} demande. 17 collègues ont été satisfaits pour 15 l'an passé et 26 il y a 2 ans! 18 collègues ayant fait une 3^{ème} demande n'ont pas été satisfait (9 l'an passé).

9 collègues EPS ont fait une demande cette année (détail en PJ).

Seul congé accepté en EPS cette année : Mazeirat Isabelle, collègue La Souterraine.

Révision de notes administratives: 4 demandes en révision de note cette année (2 l'an passé, 8 il y a 2 ans, 4 il y a 3 ans, 1 il y a 4 ans, 6 il y a 5 ans). 2 Demandes ont pu être satisfaites et les collègues concernés ont vu leur notes augmentées.

Postes adaptés: 43 demandes ont été étudiées (48 l'an passé) et classées sur avis du médecin conseil du rectorat, le docteur Grouille. Seuls les prioritaires bénéficient d'un des 18 postes disponibles en PACD. Les 6 PALD sont déjà pourvus. Il faut souligner que la plupart du temps les services académiques essaient quand même de proposer quelque chose (aménagement de poste ou autre...) aux collègues non affectés sur PACD ou PALD.

En EPS, 1 demande de renouvellement cette année et une nouvelle demande (1 demande l'an passé 2 il y a 2 ans et 4 il y a 3 ans). Le renouvellement est accepté, mais la seconde demande n'a pas été retenue comme relevant du dispositif.

Hors-Classe des PEPS:

184 promouvables pour 12 promotions (suite à la péréquation des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons au niveau national). Toutes les promotions ont été accordées au barème. La barre du dernier promu est de 294 points.

Les promus sont dans l'ordre alphabétique:



| Nom | Prénom |
|---------------------|---------------|
| ANTRAYGUE | CORINNE |
| BUJON | PATRICIA |
| COUNIL | JEAN-FRANCOIS |
| DOUADY | JEROME |
| FOLTZER | ALAIN |
| GUILLAUMENT-CAUPENE | CHANTAL |
| LEBRAUD | PASCAL |
| PARDOUX | PASCAL |
| RAYNAL | JEAN-HENRY |
| VAILLE | CLAUDE |
| VERDENET-HALLE | CHRISTINE |
| VERDIER | PHILIPPE |

Classe Exceptionnelle CE:

Grace à l'augmentation du ratio au plan national (50%), et une redistribution des promotions accordées dans les académies, comme la notre, n'ayant qu'un promuable cette année, Jean-Louis Hebert est promu.



Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de Limoges

À Limoges Mercredi 11 juin 2014

Déclaration liminaire FPMA E.P.S.

Dans le second degré, les milliers d'emplois supprimés depuis 2003 continuent d'accentuer le déficit en postes dans notre discipline. La hausse du recrutement dont nous nous félicitons, n'a pas commencé à se ressentir concrètement sur le terrain. Le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite (2/3 en EPS) appliqué de 2008 à 2012 et les modalités d'affectation des stagiaires du CAPEPS 2014 exceptionnel font que cette FPMA se tient pour la dernière année, nous l'espérons, dans un contexte contraignant et difficile pour les collègues demandeurs de mutation.

A la rentrée 2014, le constat est encore celui d'une dégradation des conditions d'études pour les élèves (augmentation des effectifs dans les classes, appauvrissement des choix d'options...) et des conditions de travail pour les personnels (affectations sur plusieurs établissements démultipliées), particulièrement pour les TZR auxquels s'ajoutent des perspectives réduites de mobilité.

La multitude des HSA, au détriment des heures-postes, ne fait qu'accentuer ces dégradations, et dans ce contexte, nous ne pouvons accepter que soient encore supprimés 3 postes d'EPS dans l'académie de Limoges pour une seule création, soit un solde de -69 postes depuis 2006 (près de 20% de l'effectif total académique!).

Cette situation ne peut en aucun cas être justifiée par l'évolution des effectifs-élèves; nous en voulons pour preuve que le rectorat de Limoges a dû recruter, cette année encore, un nombre important de collègues contractuels (dans le meilleur des cas), ou vacataires. L'académie de Limoges reste donc une académie très déficitaire en EPS.

Nous déplorons cette année que 11 postes soient gelés pour accueillir les stagiaires encore affectés à temps plein, certains postes sont ainsi gelés pour la 2^{ème}, voire la 3^{ème} année consécutive.

Nous souhaitons que la meilleure formation possible au métier d'enseignant soit mise en œuvre dès l'année prochaine, et que les conditions d'affectations se fassent en EPS sur des supports horaires maximum de 7H + 3H d'AS. De nombreux BMP ou BMP associés à des compléments de service reçus et/ou des HSA remplissent les conditions cette année. Si nous regrettons que les stagiaires ne fassent l'an prochain leur forfait que sur le premier semestre au risque de désorganiser les AS, nous nous félicitons de la publication du décret et de la note de service relatifs au développement et au renforcement du sport scolaire, c'est pour le SNEP FSU l'aboutissement de 36 ans de lutte syndicale ! A ce sujet, nous resterons vigilants sur la mise en œuvre concrète de ces textes, et notamment sur l'attribution effective et systématique du forfait à tous les enseignants d'EPS : notamment les TZR et les non titulaires pour lesquels chaque année des problèmes apparaissent à la rentrée. Par ailleurs, encore trop établissements ruraux ne disposent que d'un seul forfait UNSS, ce qui met à mal le développement et le fonctionnement de leur AS, dans un contexte local où l'offre sportive est relativement pauvre.

D'autre part, nous constatons encore une fois que le calibrage académique a été très largement sous-évalué, d'autant que 2 entrants retrouvent leur affectation administrative d'origine car ils ont obtenu des ATP ou des détachements.

Le mouvement intra 2014, tout en restant faible, est meilleur que ceux des 3 dernières années, 19 collègues sur 64 obtiennent satisfaction sur le projet de mouvement soit moins d'un tiers, et 2 sont affectés en extension. Le nombre de TZR n'augmentera pas et restera insuffisant au regard des besoins, et par voie de conséquence la continuité du Service Public d'Éducation ne sera pas toujours assurée, le développement de la précarité sera inévitable.

Enfin, nous demandons aussi le retour à un mouvement national unifié en une phase, plus juste, moins complexe, nécessitant moins de moyens de gestion et permettant surtout aux collègues de ne pas muter « à l'aveugle ».

C'est donc en restant fidèles à nos principes et dans le respect des règles du paritarisme, que nous avons examiné toutes les situations des collègues et avons fait le nécessaire pour que soit élaboré un mouvement intra académique juste et le plus satisfaisant possible pour tous. Nous tenons à signaler que ce travail s'est fait, cette année encore en partenariat avec les services du rectorat.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

MUTATIONS INTRA

6

64 demandeurs, 24 satisfaits (ce qui constitue le meilleur taux depuis 4 ans), soit 5 de plus que le projet initial, grâce à la réinjection de 2 postes initialement gelés pour des stagiaires (mais non pourvus suite au résultat du concours exceptionnel (2013-2). Les propositions du SNEP quant aux postes à réintégrer ont été fondées uniquement sur un principe et en toute transparence: ceux qui permettaient le plus de mobilité et donc de demandeurs satisfaits. L'administration sous l'autorité et l'avis du Recteur qui siégeait a suivi nos propositions.

2 collègues ont été affectés en extension.

7 TZR stabilisés, ce qui, après des années où cela a été très compliqué, constitue une réelle satisfaction.

3 TZR affectés en creuse, 2 en Haute-Vienne

2 Postes TZR non pourvus en Creuse, la Haute-Vienne en perd 3.

| Barres INTRA | | | | | | | |
|--------------|-----|------------|----------|----------|-------|----------|----------|
| Année | Dpt | Poste Fixe | | | ZR | | |
| | | Barre | Entrants | Sortants | Barre | Entrants | Sortants |
| 2014 | 19 | 208,2 | 1 | 0 | * | 0 | 0 |
| | 23 | 48 | 4 | 2 | 31 | 3 | 2 |
| | 87 | 304,2 | 9 | 1 | 217 | 2 | 5 |

| MOUVEMENT INTRA 2014 | | | |
|------------------------|------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nom Prénom | Libère ou quitte: | Dpt ou ZR | Est affecté à: |
| Screve Arnaud | MCS Clg J Moulin Brive | 19 | Clg Objat |
| Martinez Carine | Entrante | 19 | EREA Meymac (APV) |
| Bar Carole | Clg Le Dorat | 23 | Clg Benevent |
| Damette Herve | Entrant | 23 | Clg Bourganeuf (CSD) |
| Chanvillard Julien | Entrant | 23 | LP Bourganeuf |
| Madesclaire Laurie | Entrante | 23 | Clg Boussac |
| Lajaumont Sonia | Ly Dautry Limoges | 87 | LP Dautry |
| Breton Laetitia | ZR 23 | 87 | LP St Exupéry Limoges |
| Guille Bruno | ZR 87 | 87 | LP Saint-Yrieix |
| Barrat Magalie | Clg A France Limoges | 87 | Ly St Léonard de Noblat |
| Pena Llorente Elisa | ZR 87 | 87 | Clg St Léonard de Noblat |
| Lontrade Vincent | LP Bourganeuf | 87 | Clg Eymoutiers (CSD) |
| Bressy Romain | ZR 23 | 87 | Clg Chalus (CSD) |
| Chevalier Frédéric | ZR 87 | 87 | Clg Calmettes (APV) Limoges |
| Massary Lindsey | Entrante | 87 | Clg Le Dorat (CSD) |
| Jacquemain Julien | ZR 87 | 87 | Clg A France Limoges |
| Lemaire Thibault | MCS LP Vaillant Saint-Junien | 87 | Ly Gay-Lussac Limoges |
| Churlet Virginie | ZR 87 | 87 | Ly Dautry Limoges (CSD) |
| Paronneau Julien | Clg Boussac | ZR | ZR 23 |
| Andrieux Aurélien | Entrant | ZR | ZR 23 |
| Thouraud Jean-Baptiste | Entrant | ZR | ZR 23 |
| Ledur William | Entrant | ZR | ZR 87 |
| Combette Alexandre | Entrant | ZR | ZR 87 |
| Mandon Caroline | LP St Exupéry (DAFPEN) | ZR | ZR 87 (Chargée de mission DAFPEN) |
| Demilecamps Pierre | Entrant (retraite 09-2014) | ZR | ZR 87 (retraite rentrée 2014) |

| ESPE | | |
|------------------------|--------------------|---|
| 1/2 Poste ESPE Limoges | Fabienne Perrot | Conserve 1/2 poste au Clg Lubersac |
| 1/2 Poste ESPE Limoges | Emmanuelle Girault | Conserve 1/2 poste au Clg Chambon-sur-Voueize |

| STAPS | | |
|---------------|----------------------------------|--|
| STAPS Brive | Départ Vincent Godemet, dispo | ATP (1an) Parrical Fanny (Clg Ussel) |
| STAPS Limoges | Départ Sébastien Faure, concours | ATP (1an) Leycuras Ludovic (Clg Seilhac) |

Tutorat : à situation exceptionnelle, posture exceptionnelle

Ce sont près de 1 500 nouveaux collègues que la profession s'apprête à accueillir dans ses rangs dès le 1^{er} septembre 2014.

1 500 stagiaires = 1 500 tuteurs ! Du jamais vu ces 10 dernières années !

C'est là le résultat des actions impulsées par le SNEP-FSU : bataille des recrutements, lutte pour que l'EPS ne disparaisse pas du socle commun, refus collectif des HSA pour mettre en évidence les besoins dans nos établissements.

Ces batailles sont inscrites dans notre histoire collective mais, avec l'arrivée de tous ces jeunes, c'est aussi l'avenir de notre profession qui se joue.

Bref, et vous l'avez déjà compris, c'est aussi notre affaire d'aider ces collègues à entrer au mieux dans le métier.

Cela dans des conditions qui ne sont pas les meilleures :

- pour les stagiaires : leur formation s'est déroulée dans des conditions extrêmement difficiles, semée d'incertitudes. Le cœur du métier - les APSA - n'a généralement pas été suffisamment pris en charge, et ils-elles ont été trop souvent livré-e-s à eux-mêmes.
- Pour nombre d'entre vous, futurs tuteurs : un nouvel effort professionnel à réaliser avec une diminution de la rémunération pour cette fonction. L'austérité budgétaire ne connaît pas de niches.

C'est pourquoi le SNEP-FSU considère que le sens des valeurs collectives qu'il porte et l'ambition qu'il a pour le métier, avec le souhait de les faire partager, nécessitent, dans le contexte de grisaille, voire de noirceur idéologique ambiante, qu'un grand nombre d'adhérents du SNEP-FSU s'engagent pour aider les jeunes à entrer dans le métier.

Si ça ne vaut pas le coût, ça vaut le coup de s'engager à être tuteur à la rentrée 2014. C'est cette posture que le SNEP vous propose d'adopter en acceptant d'être tuteur ou tutrice d'un CAPEPSien 2014.

Cet appel du SNEP, peut trouver un écho dans celui présenté par Julie Porte, responsable dans l'académie des licences STAPS, et qui cherche des collègues pour accueillir des étudiants stagiaires l'an prochain, vous pouvez la contacter à l'adresse suivante: julie.porte@unilim.fr

SUPPORTS STAGIAIRES

Interne / Réservé et concours exceptionnel (support à temps plein):

| Dpt | Postes gelé | objet de la vacance |
|-----|---------------------|---------------------------------|
| 19 | Ly Ussel | retraite 2013, gelé depuis |
| 19 | Clg Ussel | retraite 2013, gelé depuis |
| 19 | Clg Seilhac | MAD STAPS 1 an |
| 23 | LP Aubusson | vacant depuis R2012 |
| 23 | Ly Bourdan Gueret | Gelé 1 an suite concours |
| 23 | Clg Felletin | libéré inter 2013 |
| 23 | Clg Dun-le-Palestel | gelé depuis R2012 (suite dispo) |
| 87 | Ly Limosin | gelé depuis R2013 (création) |
| 87 | Clg Ambazac | retraite 2012, gelé depuis |
| 87 | Clg Aix-sur-Vienne | retraite 2014 |
| 87 | BMP LP ST EX | BMP |

CAPEPS 2014 rénové (8 ou 9H + 3H d'AS le premier semestre):

- Collège Jean Moulin Brive
- Collège Maupassant Limoges
- Collège Maurois Limoges
- Collège Lubersac

Il est probable selon le nombre d'admis ayant le M1 ou le M2 (et donc passant ou non au mouvement national des stagiaires) que ces supports évoluent et soient par exemple transformés en BMP ou complément de service, ou encore qu'il faille en trouver d'autres...

Pénibilité : je témoigne!

Afin de faire comprendre et reconnaître les pénibilités spécifiques de nos métiers, nous entendons dévoiler au-delà des données statistiques les souffrances réelles des collègues. Nous appelons donc, les collègues particulièrement touchés par tel ou tel aspect (accidents, dos, voix, auditions, stress...) à témoigner des facteurs de pénibilité du métier auxquels ils sont confrontés au quotidien et de leurs conséquences.

Remplissez l'enquête en cliquant à l'adresse suivante: <http://www.snefsu.net/sante/penibilite.php>

Vous trouverez l'ensemble du dossier pénibilité et les revendications du SNEP en suivant le lien ci-dessous:

<http://www.snefsu.net/sante/dossier.php>

AGREGATION INTERNE:

Une formation est dispensée au sein de l'ESPE de Limoges à compter de la rentrée 2014, n'hésitez pas à vous y inscrire, pour toute information, vous pouvez contacter Emmanuelle Girault emmanuelle.escribe@ac-limoges.fr

CONCOURS

CAPEPS Externe rénové 2014:

Les oraux sont en train de se dérouler, il s'agit ici des candidats admissibles. Il y a aussi 5 autres admissibles de ce concours qui ont entretemps obtenu un autre concours (CAPEPS interne ou CAPEPS exceptionnel):

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - Ayrault Alexandre | - Benaceur Nadia |
| - Besson Kevin | - Blancher Cécile |
| - Cadot Bastien | - Chatard Océane |
| - Combroux Elsa | - Gallien Marie |
| - Landero Jérémy | - Lebas Adrien |
| - Lebigre Marion | - Mathe Thomas |
| - Oudot Martin | - Queriaud Julien |
| - Tarrade Aymeric | - Tortia Stéphane. |

CAPEPS Exceptionnel (2013-2):

8 admis (sur 11 admissibles de l'académie)

- Girou Luc
- Goudal Jérémy
- Habbasse Norah
- Larcade Bourrée Mathilde
- Lenfant Marion
- Malithe Jérémy
- Ollier Julien
- Rasse Adeline

CAPEPS Interne 2014:

Une admise cette année dans l'académie:
Sylvaine Robert

CAPEPS Réserve 2014:

2 admis cette année dans l'académie: Franck Redondeaud et Karine Moreau. Bravo à eux pour cette admission amplement méritée.

Détachement dans le corps de professeurs d'EPS:

Une collègue professeur des écoles (CPC EPS 19), Marie-Pierre Hufschmidt, obtient son détachement vers le corps des professeurs d'EPS.

Liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés:

Cette année, Michel Durin a été promu dans le corps des agrégés (la dernière promotion en EPS dans l'académie avait eu lieu il y a 3 ans). Félicitations!



Avec la FSU,
pour le Service Public !

